



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

Reserve
au
Moniteur
belge



25115319

28 AOUT 2025

Greffo
Pour le Greffier

N° d'entreprise **0747 618 887**

Nom

**Église Moriah Temple
EMT**

Forme légale

association sans but lucratif

Adresse légale de l'association

17, Avenue Baudouin Ier, 5004 Bouge

Objet de l'acte **Déménagement du siège et nomination d'un administrateur**

Los membres de l'association étaient réunis en Assemblée Générale le 30 juin de l'année 2025 conformément aux dispositions légales et statutaires.

1. SIÈGE SOCIAL .

Ils ont décidé à déménager le siège social vers 5060 Sambreville, Boulevard de l'Europe 169 avec effet immédiat.

L'article 3.1. des statuts sera actualisée comme suivant .

Article 3 – Adresse

3.1 - Région & Siège social

§1. Le siège de l'association est établi dans la Région Wallonne et se situe à 5060 Sambreville, Boulevard de l'Europe 169.

STATUTS COORDONNÉS .

Les statuts coordonnés tenant la nouvelle version de l'article 3.1 seront déposés dans le dossier administratif auprès le Tribunal des Entreprises.

2.NOMINATIONS DES ADMINISTRATEURS .

Ils ont nommés à l'unanimité en tant qu'administrateur – membres de l'Organe d'Administration .

•Musangwa Jean Bernard, domicilié à 4031 Angleur, Rue Charles Davin 92

L'administrateur a l'usage limité de sa signature pour gérer séparément l'association et la représenter en plein droit selon les stipulations statutaires sur les administrateurs.

Fait à Sambreville, le 30/06/2025

En 3 exemplaires, destinés à

- l'archive de l'association
- le Greffe du Tribunal des Entreprises

Les administrateurs,

qui confirment qu'en même temps que cette publication, ils ont fait ajouter au dossier de l'association par le greffe du Tribunal des Entreprises auprès duquel l'association est enregistrée .

- Une copie de l'acte concernant l'adaptation de l'adresse de l'association et la nomination d'un administrateur supplémentaire.

- Une copie de cette publication au Moniteur Belge concernant l'adaptation de l'adresse de l'association et la nomination d'un administrateur supplémentaire.

Monsieur le Greffier du Tribunal des Entreprises de Liège division Namur

Accepté .

Au verso

Reserve
au
Moniteur

- Les statuts coordonnés de l'association pour donner suite aux décisions prises par l'Assemblée Générale

Reserve
au
Moniteur
belge

- Les statuts coordonnés de l'association pour donner suite aux décisions prises par l'Assemblée Générale tenue le 30/06/2025.
- Un extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 30/06/2025, qui a arrêté les présents modifications.

Afin de faire ajouter ces documents au dossier de l'association ainsi que d'en obtenir une copie pour les archives propres de l'association, ils ont fait la

DEPOSITION DES DOCUMENTS

suivants au greffe du Tribunal de l'Entreprise

- Une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30/06/2025
- Une copie du formulaire I, section A
- Trois copies du formulaire I, section B
- Une copie du formulaire II, section A
- Une copie du formulaire II, section C
- Trois copies de l'Acte sous seing privé
- Deux exemplaires de la publication au Moniteur belge
- Deux exemplaires des statuts coordonnés

Mme Nyashema Martho (administrateur)

Mr Nyarugabo Jean-Marie (administrateur)